



CETD

Comité de Pilotage du 3 avril 2013

Relevé de conclusions

Présents :

BACHELARD Dominique, Université de Tours et CSP PNR
BEAUVILLAIN Philippe, président commission « Tourisme » PNR
BELHANAFI Virginie, responsable service « Tourisme et médiation des patrimoines » PNR
BERTRAND Richard, chef du service « Tourisme » CG 49
BIDAULT Loïc, directeur PNR
LAMARE David, adjoint de la direction Anjou Tourisme
MACOUIN Dominique, DMC
MARCHAND Jean-Michel, président PNR
MARECHAL Michel, conseiller « Tourisme » DIRECCTE Centre
QUENIOT Pascal, directeur adjoint PNR
VAUTIER Francis, chargé de mission « Communication » Mission Val de Loire
VETELE Anne, stagiaire « Accessibilité » PNR
VILLA Cathia, directrice ADT Touraine

Excusés :

BARTHON Céline, Université d'Angers et CSP PNR
BONNEAU Cécile, directrice service « Tourisme » CR Centre
BOUDY Stéphane, chargé de programme « PNR » CR Pays de la Loire
LACOMBE Thierry, directeur PTI de Saumur et sa région
LAIDI Caroline, conseillère « Tourisme » DIRECCTE Pays de la Loire
LE REST Brendan, responsable pôle « Aménagements et filières touristiques » CR Pays de la Loire
NOUVELLET Élisabeth, rapporteur commission « Tourisme » PNR

Introduction de la séance par Jean-Michel Marchand, président du Parc

Le président rappelle l'engagement du Parc, dans sa Charte validée en 2008, à poser sa candidature à la CETD.

Il relève des questionnements actuels sur le devenir des marques et labels et leur succès contrasté auprès des prestataires : Marque Parc, « Hôtel au Naturel », Gîtes Panda, Hébergements Nature & Patrimoine.

Présentation de la CETD et de l'étude préalable par le cabinet

Cf. power point de présentation

DMC présente ensuite la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés après un rappel des définitions permettant de clarifier les notions de tourisme durable, tourisme de nature, écotourisme...

- Le contenu de la Charte CETD.
- Le déroulement de la procédure de candidature.
- La candidature du PNR LAT sur les volets 1 et 2 à la fin décembre 2013.
- L'étude préalable, les 3 phases et le calendrier.

Échanges

La concertation

Un des principes de la CETD étant d'impliquer les acteurs du tourisme dans la réflexion d'un projet partagé et le volet 2 leur étant directement consacré, **Jean-Michel Marchand** demande des précisions sur le phasage et la forme prévue de l'association des prestataires à la démarche.

Virginie Belhanafi rappelle l'ampleur de la concertation réalisée lors de l'élaboration de la Charte PNR 2008-2020 et la méthode mise en place pour conduire les actions tourisme du Parc via des groupes de travail. Ainsi, les prémices de cette concertation étant déjà installés, il a été décidé de travailler, dans un premier temps, avec un COPIL plus restreint regroupant des experts du tourisme ayant une parfaite connaissance et analyse des attentes des prestataires.

Virginie Belhanafi et Dominique Macouin proposent ainsi le déroulé suivant :

- identification des acteurs touristiques moteurs et partenaires en fin de phase 1 (Diagnostic des dynamiques touristiques). Évaluation des perspectives d'intégration à la démarche (volet 2) de ces acteurs par profils d'activités ou types d'engagement (entretiens individuels par échantillon) ;
- repérage en phase 2 de groupes de travail thématiques à réunir entre la remise de l'étude préalable et le dépôt de la candidature ;
- restitution globale de la démarche dans la même période.

Intérêt de la CETD

Cathia VILLA et David LAMARE, chacun pour ce qui concerne sa structure départementale, insistent sur l'intérêt d'une telle démarche à plusieurs titres :

- cette démarche de progrès (à l'instar des démarches qualité) est un facteur d'émulation, de reconnaissance des prestataires engagés, très efficace en matière de qualification de l'offre et de mise en réseau ;



- une mise en réseau transversale de prestataires avec des valeurs communes (hébergeurs, gestionnaires de loisirs, sites de visites...) permet de partager des prestations, construire une chaîne de services et des produits packagés qui correspondent à une demande croissante des clientèles, notamment sur le court séjour ;
- l'articulation pour qualifier l'offre entre le Parc, expert de terrain et bon connaisseur des prestataires, et les structures départementales aux compétences spécifiques en matière de communication et d'approche commerciale, ne peut être que fructueuse ;
- le travail mené pour la CETD doit aboutir à une qualification de l'offre qui permette de répondre à la question : « En Val de Loire, que puis-je acheter en dehors de la Loire à Vélo ? ».

Pour **Bertrand Richard**, la CETD peut permettre de réunir et mettre en cohérence des démarches parallèles à l'exemple des deux programmes : Loire développement durable et Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (sports de nature) (PDESI). Le PNR prend acte de se rapprocher des responsables de ces deux programmes.

Attentes

Sur les volets 1 et 2, l'ADT Touraine attend de l'étude préalable qu'elle identifie les actions à mener par les CDT. Autre perspective : capitaliser l'expertise du Parc au profit d'un territoire plus large, prévoir un accompagnement et des conseils pour des transferts de compétences notamment par la formation et la sensibilisation.

Le CDT Anjou relève les articulations à prévoir entre les critères de qualification concernant les prestataires détenteurs des labels Écolabel Européen, Clef Verte ; la mesure d'un nombre de prestataires suffisant pour asseoir l'impact du label CETD ; le choix d'un label « ombrelle » à communiquer.

Chacun s'accorde sur l'exemplarité d'initiatives qui peuvent être identifiées dans les dossiers transmis par d'autres Parcs candidats et signataires. De telles informations doivent permettre de repérer les destinations leaders en matière de développement durable (en France et en Europe) ainsi que de plans d'actions intéressants conseils généraux et comités départementaux du tourisme.

Loïc BIDAULT rappelle l'importance de la CETD qui figure dans la lettre de cadrage du Premier Ministre au Ministre du Tourisme en tant qu'outil privilégié de transition énergétique et écologique.

Il note par ailleurs que le Parc Scarpe Escaut a étudié les retombées économiques de la CETD.

Enfin, l'amélioration des connaissances des centres d'intérêt et des pratiques des clientèles touristiques peut se nourrir de recherches et des études disponibles ou en cours : enquêtes des Régions sur la Loire à Vélo, projet de recherche IMAGITOUR du Laboratoire CITERES UMR CNRS - Université de Tours.

Point de vigilance

Par rapport à l'échéancier prévu, **Loïc BIDAULT** souligne la nécessité de s'assurer de la possibilité de dissocier la candidature du volet 1 (fin 2013) et du volet 2 (fin 2014) au cas où le délai serait trop court en 2012 pour structurer le volet 2. Si ce n'était le cas (le volet 2 devant être présenté lors de la réévaluation 5 ans plus tard), il serait préférable de reporter la totalité de la candidature à fin 2014.

À faire parvenir à DMC

Chaque membre du COPIL s'engage à communiquer à Dominique MACOUIN, les études utiles à son travail et une liste de prestataires susceptibles d'être intéressés par cette démarche.

Prochaines dates de réunion :

- **Restitution phase 1** **25 juin 2013 à 14h30 - Foyer socio-culturel de Montsoreau**
- **Restitution phase 2** **27 août 2013 à 14h30 - Maison du Parc**
- **Restitution phase 3** **14 octobre 2013 à 14h30 - Maison du Parc**